

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Françoise DELABY À Guylaine YHARRASSARRY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU À Alexandra JACQUET

ABSENTS : Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-178

OBJET : CONVENTIONS FINANCIÈRES TRIPARTITES VILLE / CAF / ASEC (SOLEIL LEVANT-ESPACE 126- SILLON DE BRETAGNE)

DÉLIBÉRATION : 2023-178
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

OBJET : CONVENTIONS FINANCIERES TRIPARTITES VILLE / CAF / ASEC (SOLEIL LEVANT-ESPACE 126- SILLON DE BRETAGNE)

RAPPORTEUR : Farida REBOUH

Les projets des centres socioculturels Sillon de Bretagne, Espace 126, et Soleil Levant, portés par les trois associations socioéducatives et culturelles (ASEC) du Sillon, du Bourg, et du Soleil levant, ont été redéfinis et agréés par la CAF pour la période 2023-2026.

Le partenariat pour le déploiement de l'action socioculturelle à Saint-Herblain entre la CAF, les ASEC et la Ville prévoit le versement à celle-ci des prestations de service « Animation globale et coordination » et « Animation collective familles » induites par les agréments des projets sociaux des ASEC par la CAF.

Cette modalité est encadrée par des conventions financières type élaborées par la CAF. Ces conventions sont tripartites et pluriannuelles, calées sur la temporalité des projets sociaux et donc la période 2023-2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes des 3 conventions tripartites relatives aux prestations de service de la CAF, « Animation globale et coordination », et « Animation collective familles » pour les centres socioculturels
 - du Soleil Levant
 - du Bourg
 - du Sillon de Bretagne
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations internationales à signer les conventions tripartites relatives aux prestations de service de la CAF, « Animation globale et coordination », et « Animation collective familles »
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations internationales de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023